

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220706-2022\_113-DE



2022-113

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
**COMMANDE**  
**PUBLIQUE**

Séance du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 à 18 heures 30  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary  
Lauragais Audois.

**SOUS-DOMAINE :**  
**MARCHES**  
**PUBLICS**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous  
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté  
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**OBJET :**  
**Groupement de**  
**commandes pour la**  
**fourniture de repas**  
**en liaison froide**

**Présents:** Philippe GREFFIER, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE,  
Sabine CHABERT, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC,  
Isabelle SIAU, Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE,  
Régis BONDOUI, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER,  
Alain BOUSQUET, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES,  
Marie-Paule CAU, François DEMANGEOT, Aurélie DUCRUC,  
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,  
Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE,  
Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN, Pierre MONOD,  
Hubert NAUDINAT, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON,  
Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Marc TARDIEU,  
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Bernard VIDAL,  
Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI

**Le nombre de**  
**délégués en service**  
**est de 71**

**Convocation du**  
**conseil**  
**en date du**  
**30 juin 2022**

Formant la majorité des membres en exercice.

**CERTIFIE**  
**EXECUTOIRE PAR**  
**RECEPTION**  
**PREFECTURE LE**

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants:**  
Thierry MALLEVILLE par Aurélie DUCRUC, Christophe PRADEL par Régis  
BONDOUI.

PAR PUBLICATION  
LE

**Procurations:** Javier DE LA CASA à Sabine CHABERT, Evelyne GUILHEM à  
Philippe GREFFIER, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN.

PAR DELEGATION  
LE

**Excusés:** Nicole MARTIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Bernard PECH,  
Pierre BARBAUD, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM,  
Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,  
Prescillia GRANIER, Cédric LEMOINE, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL.

Signature

**Absents:** Karole CAFFIER, Dominique DUBLOIS, Hélène GIRAL, Frédéric  
JEANJEAN, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Gérard MONDRAGON,  
Bruno POMART, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Gilles TERRISSON,  
Raymond VELAND.

**Secrétaire de séance:** Monique VIDAL.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220706-2022\_113-DE



**2022-113**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'en application des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, il a été constitué, par délibération du conseil communautaire n°21-237 en date du 9 décembre 2021, un groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un accord-cadre pour la fourniture de repas en liaison froide.

Il indique que les membres de ce groupement de commandes sont la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, les communes de LABASTIDE D'ANJOU, MAS SAINTES PUELLES, SAINT PAPOUL, VILLENEUVE LA COMPTAL et le Syndicat Intercommunal pour les Ecoles Maternelles et Primaires.

Monsieur le Président rappelle que la convention constitutive dudit groupement prévoit que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est le coordonnateur du groupement de commandes. Elle a notamment en charge la passation du marché, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre du groupement de commandes est chargé d'exécuter le marché à hauteur de ses propres besoins.

L'organe de décision devant intervenir dans le choix des titulaires du contrat est la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement de commandes dans sa composition en vigueur au moment des convocations.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 6 lots :

Lots	Désignation
01	Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
02	Commune de LABASTIDE D'ANJOU
03	Commune de MAS SAINTES PUELLES
04	Commune de SAINT PAPOUL
05	Commune de VILLENEUVE LA COMPTAL
06	Syndicat Intercommunal Maternelles et Ecoles et Primaires

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an : du 01/09/2022 jusqu'au 31/08/2023. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 juillet 2022 à 17h30,

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de l'autoriser à signer l'accord-cadre pour la fourniture de repas en liaison froide avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20220706-2022\_113-DE

**2022-113**

**AUTORISE**, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Président à signer le marché relatif au groupement de commandes pour l'accord-cadre pour la fourniture de repas en liaison froide avec les prestataires ci-après :

<b>Lot 01 : Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois</b>			
<b>Attributaire : API RESTAURATION SAS – Domaine de La Canarde 3, avenue Luis Ocana 11610 PENNAUTIER</b>			
Prix en € HT			
Crèche : repas + goûter	Mixé :	3,69	
	Haché :	4,10	
	Morceaux :	4,47	
	Maternelle :	4,73	
Cantine : repas	4 composantes	Maternelle :	2,84
		Elémentaire :	3,00
		Adolescent/adulte :	3,27
	5 composantes	Maternelle :	3,12
		Elémentaire :	3,29
		Adolescent/adulte :	3,51
Cantine : pique-nique	Maternelle :	3,82	
	Elémentaire :	3,82	
	Adolescent/adulte :	4,11	
Accueil de loisirs : repas + goûter	4 composantes	Maternelle :	3,79
		Elémentaire :	3,95
		Adolescent/adulte :	4,22
	5 composantes	Maternelle :	4,07
		Elémentaire :	4,24
		Adolescent/adulte :	4,46
Accueil de loisirs : pique-nique + goûter	Maternelle :	3,82	
	Elémentaire :	3,82	
	Adolescent/adulte :	4,11	
<b>Prestations Supplémentaires Eventuelles :</b>			
Si en cours de contrat, le four et/ou réfrigérateur et/ou lave-vaisselle de l'un des sites du lot n°1 venaient à ne plus fonctionner : le titulaire devra être en capacité de mettre à disposition du site : four et/ou réfrigérateur et/ou lave-vaisselle pour la durée restante du contrat.			
Coût supplémentaire en € HT par repas	Mise à disposition d'un four :	0,15	
	Mise à disposition d'un réfrigérateur :	0,10	
	Mise à disposition d'un lave-vaisselle :	0,10	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20220706-2022\_113-DE

**2022-113**

**Lot 02 : Commune de LABASTIDE D'ANJOU**

**Attributaire :** API RESTAURATION SAS – Domaine de La Canarde 3, avenue Luis Ocana 11610 PENNAUTIER

Prix en € HT

Cantine : repas	4 composantes	Maternelle :	2,84
		Elémentaire :	3,00
		Adolescent/adulte :	3,27
	5 composantes	Maternelle :	3,12
		Elémentaire :	3,29
		Adolescent/adulte :	3,51
Cantine : pique-nique		Maternelle :	3,82
		Elémentaire :	3,82
		Adolescent/adulte :	4,11
Prestations Supplémentaires Eventuelles :			
Si en cours de contrat, le four et/ou réfrigérateur et/ou lave-vaisselle venaient à ne plus fonctionner : le titulaire devra être en capacité de mettre à disposition du site : four et/ou réfrigérateur et/ou lave-vaisselle pour la durée restante du contrat.			
Coût supplémentaire en € HT par repas		Mise à disposition d'un four :	0,15
		Mise à disposition d'un réfrigérateur :	0,10
		Mise à disposition d'un lave-vaisselle :	0,10

**Lot 03 : Commune de MAS SAINTES PUELLES**

**Attributaire :** API RESTAURATION SAS – Domaine de La Canarde 3, avenue Luis Ocana 11610 PENNAUTIER

Prix en € HT

Cantine : repas	4 composantes	Maternelle :	2,84
		Elémentaire :	3,00
		Adolescent/adulte :	3,27
	5 composantes	Maternelle :	3,12
		Elémentaire :	3,29
		Adolescent/adulte :	3,51
Cantine : pique-nique		Maternelle :	3,82
		Elémentaire :	3,82
		Adolescent/adulte :	4,11
Prestations Supplémentaires Eventuelles :			
Si en cours de contrat, le four et/ou réfrigérateur et/ou lave-vaisselle venaient à ne plus fonctionner : le titulaire devra être en capacité de mettre à disposition du site : four et/ou réfrigérateur et/ou lave-vaisselle pour la durée restante du contrat.			
Coût supplémentaire en € HT par		Mise à disposition d'un four :	0,15

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220706-2022\_113-DE



**2022-113**

repas	Mise à disposition d'un réfrigérateur :	0,10
	Mise à disposition d'un lave-vaisselle :	0,10

<b>Lot 04 : Commune de SAINT PAPOUL</b>			
<b>Attributaire :</b> API RESTAURATION SAS – Domaine de La Canarde 3, avenue Luis Ocana 11610 PENNAUTIER			
Prix en € HT			
Cantine : repas	4 composantes	Maternelle :	2,84
		Elémentaire :	3,00
		Adolescent/adulte :	3,27
	5 composantes	Maternelle :	3,12
		Elémentaire :	3,29
		Adolescent/adulte :	3,51
Cantine : pique-nique		Maternelle :	3,82
		Elémentaire :	3,82
		Adolescent/adulte :	4,11
Prestations Supplémentaires Eventuelles :			
Si en cours de contrat, le four et/ou réfrigérateur et/ou lave-vaisselle venaient à ne plus fonctionner : le titulaire devra être en capacité de mettre à disposition du site : four et/ou réfrigérateur et/ou lave-vaisselle pour la durée restante du contrat.			
Coût supplémentaire en € HT par repas		Mise à disposition d'un four :	0,15
		Mise à disposition d'un réfrigérateur :	0,10
		Mise à disposition d'un lave-vaisselle :	0,10

<b>Lot 05 : Commune de VILLENEUVE LA COMPTAL</b>			
<b>Attributaire :</b> API RESTAURATION SAS – Domaine de La Canarde 3, avenue Luis Ocana 11610 PENNAUTIER			
Prix en € HT			
Cantine : repas	4 composantes	Maternelle :	2,84
		Elémentaire :	3,00
		Adolescent/adulte :	3,27
	5 composantes	Maternelle :	3,12
		Elémentaire :	3,29
		Adolescent/adulte :	3,51
Cantine : pique-nique		Maternelle :	3,82
		Elémentaire :	3,82
		Adolescent/adulte :	4,11
Prestations Supplémentaires Eventuelles :			

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20220706-2022\_113-DE

**2022-113**

Si en cours de contrat, le four et/ou réfrigérateur et/ou lave-vaisselle venaient à ne plus fonctionner : le titulaire devra être en capacité de mettre à disposition du site : four et/ou réfrigérateur et/ou lave-vaisselle pour la durée restante du contrat.

Coût supplémentaire en € HT par repas	Mise à disposition d'un four :	0,15
	Mise à disposition d'un réfrigérateur :	0,10
	Mise à disposition d'un lave-vaisselle :	0,10

**Lot 06 : Syndicat Intercommunal Maternelles et Ecoles et Primaires**

**Attributaire :** API RESTAURATION SAS – Domaine de La Canarde 3, avenue Luis Ocana 11610 PENNAUTIER

Prix en € HT

Cantine : repas	4 composantes	Maternelle :	2,84
		Elémentaire :	3,00
		Adolescent/adulte :	3,27
	5 composantes	Maternelle :	3,12
		Elémentaire :	3,29
		Adolescent/adulte :	3,51
Cantine : pique-nique	Maternelle :	3,82	
	Elémentaire :	3,82	
	Adolescent/adulte :	4,11	

Prestation Supplémentaire Eventuelle :

Si en cours de contrat, le lave-vaisselle venait à ne plus fonctionner : le titulaire devra être en capacité de mettre à disposition un lave-vaisselle pour la durée restante du contrat

Coût supplémentaire en € HT par repas	Mise à disposition d'un lave-vaisselle :	0,10
---------------------------------------	--	------

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 06 juillet 2022

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**